

Votre avis nous intéresse

Nous souhaitons décorer le mur du parking de l'Auberge communale, pour ce faire nous avons besoin de votre avis :

Nos propositions

- ⇒ Une peinture en « trompe l'oeil » ?
- ⇒ Un habillage végétalisé ?
- ⇒ Un « street art » ? (formes d'art réalisées dans la rue, ou dans des endroits publics qui englobe diverses techniques telles que le graffiti, le pochoir, la mosaïque, les stickers).

Si certains d'entre vous ont des modèles, des idées à nous proposer, ne pas hésiter à contacter la mairie.

Construction au Chef-lieu (ancienne ferme de M. Vuagnat)

Un local de 67 m² au rez-de-chaussée destiné à accueillir une profession de type libéral est envisagé lors de cette construction. Afin de valider le projet, nous aimerions savoir si cela intéresse quelqu'un. Merci de contacter la mairie.

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers « JSP » du Canton de Saint-Julien-en-Genevois recrute des jeunes garçons et filles de 11 à 14 ans, pour la saison 2013/2014. Si vous aimez le sport, si vous avez l'esprit d'équipe, si l'effort physique et un peu de discipline ne vous rebutent pas, alors, vous correspondez à leurs critères pour être des leurs. Vous apprendrez en quatre niveaux de formation l'ensemble des gestes pour devenir un futur sapeur pompier volontaire. Les dossiers sont à retirer à la caserne du Centre de Secours, Avenue Louis Armand, à Saint-Julien. *Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mickael Dupont au 06 76 61 45 57.*

Informations générales et associatives

PROXI GEM : Genevois Mobilité

Un service complémentaire au réseau de transport du territoire
Transport à la demande de la *Porte Sud de Genève*

- ⇒ Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h
- ⇒ Réservation et informations : n° vert : 0800 04 74 00
- ⇒ 3 € le trajet sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois
- ⇒ Site : www.covoiturage.cg74.fr/vers/portesud

Le Cirque Ephémère à Grossaz

Vous propose pour les vacances d'été un stage cirque pour les enfants dès 6 ans, les ados et les adultes.

A la semaine du 8 juillet au 31 août 2013, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h,

Activités : jonglage, boule, rola-bola, fil, trapèze, acrobatie, monocycle, échasses, etc.

Prix : 145 € par semaine,

Une pique – nique peut être apporté par les stagiaires désireux de rester sur place de 12h à 14h,

Réservation au plus tard 3 jours avant le début de la semaine au numéro 06 80 25 82 63.

Le brûlage à l'air libre : une pratique polluante

Le brûlage à l'air libre est interdit car, au - delà des possibles troubles du voisinage, des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques et le benzène. Les déchets concernés sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes.

Quelques chiffres : brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que parcourir 5 900 km avec une voiture diesel récente, que chauffer 3 mois un pavillon avec une chaudière à fioul ... En région Rhône-Alpes, près de 18 % de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine. Des solutions plus respectueuses de la santé existent : les déchets issus des activités de jardinage peuvent trouver bien des emplois au jardin, le compostage individuel, le broyage des végétaux, la collecte au porte à porte des déchets verts, la collecte en déchèterie. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.

Allo VEOLIA

Vous pouvez désormais joindre VEOLIA au numéro suivant : **09 69 32 34 58**

Ce nouveau numéro n'est pas surtaxé pour les appels en provenance des mobiles ou d'une box.



Que se passe-t-il à Feigères ?

C'est l'été !

Enfin l'été se manifeste après un hiver assez rigoureux et un printemps très pluvieux.

Nos organismes doivent supporter des différences de température très importantes en peu de temps, parfois plus de 25 degrés en moins de 24 h.

Il est évident que notre planète souffre d'un dérèglement climatique important et que le climat de nos régions est en train de changer fortement.

A ce propos, je citerai un exemple que tous les natifs de Haute-Savoie ont pu constater : dans les années 80 lorsque vous vous arrêtiez sur le bord de la route montant à Chamonix, il suffisait de marcher 10 minutes pour être sur le glacier des Bossons. Aujourd'hui, à la même place, il est impossible de seulement voir le glacier et il faut marcher plus d'une heure pour le rejoindre. Même chose pour la fameuse « Mer de Glace » qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Or quand on assiste à un réchauffement d'une telle rapidité puisqu'il est visible sur 30 à 40 ans, soit à l'échelle d'une vie humaine plutôt que d'un cycle planétaire, il y a de quoi s'inquiéter.

Je ne sais pas ce que cet été nous réserve mais les périodes de canicule étant toujours plus fréquentes, il faudra être attentif à sa famille, à ses voisins et amis afin de prévenir rapidement les secours si nécessaire.

Néanmoins, depuis 1936, l'été est traditionnellement consacré aux congés payés ; toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Que chacune et chacun profite de cette période pour faire le plein de soleil, de détente et de joie pour préparer la rentrée de septembre prochain.

Que nos amis agriculteurs dont c'est la période de travail la plus chargée de l'année et malgré les caprices de la météo, fassent de très bonne récoltes et nous garantissent notre approvisionnement en nourriture pour l'année à venir.

Joyeux été à toutes et à tous.

Le Maire, Pierre Curtenaz

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera coupé sur l'ensemble du territoire de la Commune à partir du 8 juillet 2013 de 23h30 à 5h30.

Mairie de FEIGERES

152, chemin
des Poses du Bois
BP 30612
74166 Feigères
Cedex

Tel :
04 50 49 24 60

Fax :
04 50 49 13 10

Horaires

d'ouverture

Lundi et jeudi
8h15 à 12h

Mardi

17h à 19h

Mercredi
10h à 12h

Vendredi
15h à 17h

Samedi 13 juillet, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Julien vous invite au bal populaire

Le Conseil d'administration de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Julien-en-Genevois organise un bal populaire samedi 13 juillet. L'objectif est de renouer les liens avec la population, la tradition du bal populaire et d'offrir une animation aux habitants de Saint-Julien et à ceux des communes avoisinantes. La soirée débutera, à la Caserne, aux alentours de 23 heures à l'issue du feu d'artifice. L'entrée est gratuite.

Conseil municipal - séance du 13 juin 2013

Invités du Conseil

- ♦ M. le Maire remercie M. Fabrice DUF-FAU de sa présence.
- ♦ Scouts du Genevois : 100 €
- ♦ Alzheimer Haute-Savoie : 100 €
- ♦ AFTC : 100 €
- ♦ Ligue contre le cancer : 100 €

Implantation dans la Zone

Artisanale

Suite aux précisions demandées lors du Conseil précédent, la Commission Economie a consulté les artisans du bois déjà présents sur la Zone Artisanale pour connaître leur avis sur l'implantation d'un menuisier supplémentaire. Ceux-ci n'y voient aucun inconvénient, « bien au contraire ». Ce point étant précisé, le Conseil vote la proposition de la Commission Economie de retenir les candidatures de MM. SOFIA (paysagiste) et JI-GUET (menuisier). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Composition du futur Conseil Communautaire

Chaque commune doit se prononcer sur le nombre et la répartition des délégués au sein du futur Conseil communautaire. Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du nombre le plus élevé de délégués (52), et de la répartition donnant au minimum 2 délégués à chaque commune. Cette motion ne sera sans doute pas majoritaire. Dans tous les cas, la Commune de Feigères disposera de 2 représentants.

Attribution des subventions 2013

Sont votées les sommes suivantes :

- ♦ Lanterne magique : 200 €
- ♦ Apollon 74 : 150 €
- ♦ Vélo Club de Saint-Julien : 700 €
- ♦ Club Gym Genevois : 420 €
- ♦ Alcool assistance : 100 €
- ♦ Ehpad de Viry : 2 984 €
- ♦ MJC de Viry : 300€
- ♦ Basket Club de Saint-Julien : 245 €
- ♦ AS Neydens : 420 €
- ♦ Amicale des Ombelles : 150 €
- ♦ US Le Châble - Beaumont : 350 €
- ♦ Opération Nez rouge : 100 €
- ♦ Rayon de soleil : 200 €
- ♦ Locomotive : 200 €
- ♦ Prévention routière : 100 €
- ♦ Sallanches orientation : 70 €

pour, 1 voix contre et 4 abstentions. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agira d'un essai, et qu'il sera toujours possible de revenir sur ce choix s'il présente trop d'inconvénients.

Consultation pour le nettoyage des locaux de l'école et de la salle polyvalente

Le contrat avec Chris Net arrivant à son terme, une consultation ouverte a été lancée. 5 entreprises ont été sollicitées, seulement 2 ont répondu. Le groupe de travail a étudié les propositions selon plusieurs critères. La proposition la plus intéressante est celle de Chris Net. Il est proposé de conclure un contrat de 3 ans, renouvelable chaque année. La proposition est adoptée à 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Marché assurance

Le contrat d'assurance en cours arrive à son terme à la fin de l'année 2013. Devant la complexité des offres d'assurance et l'importance de se prémunir des différents risques, il est proposé de faire appel à un cabinet de conseil en assurances pour définir les besoins préalablement à la passation du marché. La proposition est adoptée à l'unanimité.

SCoT

Le Maire rappelle les incidences du projet de SCoT et propose qu'un cabinet d'étude précise le potentiel constructible de la Commune. La proposition est adoptée à l'unanimité. Par ailleurs, le Maire annonce son intention d'adresser un courrier à la Communauté de Communes du Genevois pour exprimer son inquiétude face aux restrictions importantes de développement, et donc d'expansion démographique. Il souhaite également demander à ce que les projets d'urbanisme « exemplaires » de type éco-quartier puissent obtenir une dérogation.

Déchets inertes

La Communauté de Communes du Genevois procède actuellement à des études techniques et financières pour l'installation de la déchèterie de déchets inertes sur la commune. Face à la pression exercée, le Maire propose de faire appel à un cabinet extérieur pour nous aider à encadrer ce projet et envisager toutes les conséquences afin de pouvoir poser les conditions nécessaires pour limiter les nuisances. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Poursuite de l'extinction de l'éclairage public

Il est rappelé que l'éclairage a déjà été coupé dans le hameau de l'Agnellu de 23h30 à 5h30. Les travaux permettant d'étendre cette disposition à l'ensemble du village sont en cours de finalisation. Il est proposé de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune dès que l'installation le permettra, dans la mesure où il n'y a pas eu de retour négatif de la part des habitants de l'Agnellu et que les économies réalisées sont conséquentes. La proposition est votée à 5 voix

Rapport annuel sur l'eau

Le Maire présente les grandes lignes du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2012. Ce rapport est consultable en Mairie. Il sera désormais effectué par la CCG qui a repris la compétence.

Lettre du DSDEN

L'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école sera examinée le 20 juin par les services de l'Education nationale.

Atelier technique

Des portes ouvertes seront organisées, à priori en septembre, pour permettre à la population de découvrir le nouveau bâtiment.

Nettoyage de la Commune

Il aura désormais lieu tous les 2 ans et sera organisé par l'APEF, la Mairie fournissant le matériel et les casse-croûtes. Une convention doit être rédigée.

PLU

Le rendez-vous avec les urbanistes le 4 juin a induit quelques changements mi-

neurs, les documents devraient être prêts début juillet, pour un vote au Conseil du 11 juillet.

Compte-rendu des commissions

Scolaire : le 7 juin, le comité des parents d'élèves a organisé une manifestation pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire, il y a eu beaucoup de monde, et cette manifestation a été relayée par les médias.

Culturel : une seule personne s'est présentée à l'apéritif organisé le 8 juin par le Comité des fêtes. La manifestation aura bien lieu, avec un appel à bénévolat pour son déroulement.

Communication : le bon à tirer pour le bulletin annuel sera prêt le 25 juin.

Economie : quelques petits travaux sont encore à réaliser à l'Auberge.

Voie : une réunion a eu lieu pour la mise en place de la fibre optique, prévue en 2014. Guy ROGUET a demandé un plan du réseau.

Avis et Réglementation

Roger Jacquemoud n'est plus,

C'est avec peine et tristesse que nous avons appris le décès de Roger le 30 mai dernier à l'âge de 68 ans. Il est bon de rappeler qu'en plus de son métier d'agriculteur, il a donné de son temps pour la Collectivité communale. Elu conseiller municipal le 13 mars 1977, il s'est fortement impliqué dans plusieurs commissions municipales : commission voirie, commission bâtiments, entretien, commission urbanisme, environnement et développement. Il était délégué de la Commune au Syndicat d'électricité des Avenières. Rappelons qu'à cette époque, le Conseil municipal était composé de 13 membres. En 1983, il est réélu. En 1989, il n'a pas voulu se représenter afin de se consacrer pleinement au développement de son activité agricole.

A toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances et nos sentiments de profonde sympathie.

Redécouvrez votre territoire à travers son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le précédent SCoT a permis à la CCG de réduire considérablement sa consommation foncière par rapport aux précédentes années. Le SCoT actuel vise à poursuivre ces efforts :

- ♦ en privilégiant le renouvellement urbain, la densification de l'existant et des dents creuses, en limitant la consommation foncière en extension du tissu urbain,
- ♦ en différenciant le développement des communes selon l'armature urbaine et selon le rôle joué par chacune dans l'équilibre intercommunal, la proximité de l'agglomération et la desserte en transports en commun.

Globalement, les fondements du SCoT nous semblent pertinents mais pour notre commune Trop restrictifs. De fait, Feigères aura les mêmes droits que les communes les plus petites du canton, soit 3 hectares constructibles sur 10 ans ; à l'année, cela représente 7 logements sur 3 000 m² soit 400 m² en moyenne par logement. Cette mesure ne permettra plus la construction de villas individuelles et privilégiera l'habitat intermédiaire. De plus, la faible expansion démographique autorisée pour Feigères risque d'avoir un effet négatif sur la taille de notre école.

Venez vous informer en visitant l'exposition en mairie du 10 juin au 10 juillet !

Secourisme

Les personnes désireuses de suivre les cours de secourisme PSCI qui se dérouleront en octobre prochain peuvent déjà s'inscrire auprès du secrétaire de mairie. Le nombre de places est limité à 12 personnes.

La participation financière est de 15 €, règlement à l'ordre du Trésor Public.

Etat Civil

Naissances

- Raphaël né le 5 mai au foyer d'Héliène Mouchard et Frédéric Dumoulié.
- Mathilde née le 22 mai au foyer de Laetitia Gevrey et Joël Jacquemoud.

Toutes nos félicitations aux parents !

Décès

- François Briquet le 24 mai 2013.
- Roger Jacquemoud le 30 mai 2013.

Toutes nos condoléances aux familles.